

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR.  
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez  
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, libraires.  
Les Abonnements et les Annonces sont  
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-  
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER  
et C<sup>o</sup>, place de la Bourse, 9, et à l'Agence  
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-  
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 11 novembre.)

Départs de Saumur pour Nantes.			Départs de Saumur pour Paris.		
8 heures 30 min.	soir,	Omnibus.	9 heures 50 min.	matin,	Express.
4 — 35 —	—	—	11 — 40 —	—	—
4 — 50 —	matin,	Poste.	5 — 11 —	soir,	Omnibus.
9 — 04 —	—	Omnibus.	9 — 52 —	—	Poste.
Départ de Saumur pour Angers.			Départs de Saumur pour Tours.		
1 heure 02 min.	soir,	Omnibus.	8 heures 02 min.	matin,	Omnib.-Mixte.
			7 — 52 min.	matin,	Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

	Saumur, 18 f.	Poste, 24 f.
Un an,	10	13
Six mois,	5	7
Trois mois,	2 50	3 50

L'abonnement continue jusqu'à réception  
d'un avis contraire. — Les abonnements de-  
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-  
cation de temps ou de termes seront comptés  
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

Le départ de Mexico de notre ministre, M. le comte Dubois de Saligny a produit une vive impression; plusieurs familles appartenant au parti modéré ayant voulu quitter la capitale, où le parti anarchique exerce une véritable terreur, le gouvernement du président Juarez s'y est opposé et a fait pratiquer un grand nombre d'arrestations. Les personnes arrêtées sont accusées de sympathies pour les étrangers. Les généraux mexicains ont reçu de Juarez l'ordre de ne pas livrer de batailles et de se borner partout à faire une guerre de guérillas. — Havas.

L'expédition espagnole est arrivée à la Vera-Cruz le 8 décembre. Le gouverneur de la Vera-Cruz a eu vingt-quatre heures pour décider s'il voulait abandonner la ville. Le gouverneur a répondu qu'il avait des instructions pour agir ainsi du moment où il verrait qu'il ne pourrait pas résister aux forces qui se présenteraient. Le gouverneur, avec ses troupes, s'est donc retiré à l'intérieur. Le 17, les troupes espagnoles ont débarqué, et le drapeau espagnol a été hissé sur la forteresse de Saint-Jean d'Ulloa ainsi que sur les principales places, où 100 canons ont été trouvés. Le *Diario marino* dit que les autorités municipales et le peuple de la Vera-Cruz ont reçu les Espagnols cordialement; le gouverneur, avant d'évacuer la ville, publia une proclamation défendant toutes communications avec les Espagnols et aussi de leur donner des provisions, déclarant en outre que tous les Mexicains qui ne prendraient pas les armes pour la défense du Mexique ou qui entreraient dans l'armée espagnole seraient considérés comme traitres. Le commandant espagnol en débarquant publia une proclamation aux troupes ainsi conçue :

« Notre mission commence seulement maintenant; elle sera terminée lorsque l'Espagne entière pourra dire que ses troupes ont tiré vengeance du Mexique pour les insultes commises par lui envers le drapeau espagnol et aussi lorsque nous

aurons regagné l'affection de ceux qui furent nos frères. » La *Gazette* publie également une proclamation du général espagnol aux habitants, disant que les troupes espagnoles ne viennent pas dans un but de conquête, mais seulement pour demander satisfaction des traités non exécutés, des violences exercées contre les Espagnols, et une garantie contre la répétition de pareils outrages. Les habitants paisibles seront protégés, mais les fauteurs de désordres seront jugés par une commission militaire. La proclamation se termine par une invitation aux habitants de retourner à leurs occupations, et elle déclare que la plus grande satisfaction de l'armée, après avoir rempli sa mission sera de savoir, en retournant en Espagne, qu'elle a gagné l'affection des Mexicains.

Quatre frégates, sous le commandement de l'amiral Jurien de la Gravière, sont arrivées avec le général Prim à la Havane, le 23 décembre. A cette occasion, il y a eu illumination et grand enthousiasme à la Havane. — Havas.

L'agitation suscitée par l'affaire du *Trent* est terminée à New-York. Le langage de la presse américaine est plus modéré envers l'Angleterre. Le journal *le Commerce* pense que la réponse de M. Seward à lord Lyons ne constitue pas une solution de la question de droit international, mais laisse l'Angleterre complètement libre de s'abstenir dans la question, sans nier ou sans accepter la loi proposée par M. Seward. Toutefois, l'Angleterre ne peut pas honorablement agir ainsi.

Le *New-York Times* insiste pour qu'un congrès international soit constitué, afin d'aboutir à un arrangement sur la question.

Les principales banques des Etats Unis ont généralement suspendu leurs paiements en espèces, bien que plusieurs banques de New-York continuent à payer avec de l'argent et de l'or. Le coupon de la dette publique à échoir le 1<sup>er</sup> janvier sera payé, d'ailleurs, en monnaie métallique. Le journal *le Commerce* pense que la suspension des

paiements en espèces n'est pas la fin de la crise actuelle, mais seulement le commencement d'une autre phase. Il croit que des impôts directs établis de manière à couvrir complètement les dépenses nationales seraient le seul moyen d'éviter une plus grande crise.

Le Sénat a adopté une proposition de M. Sumner, à l'effet de demander au président de communiquer au Sénat la correspondance diplomatique échangée depuis le Congrès de Paris au sujet des droits des belligérants, des neutres et du droit maritime.

Un steamer fédéral a été envoyé sur les côtes d'Europe pour protéger le commerce américain. D'autres steamers de guerre doivent également partir à cet effet. — Havas.

La discussion des lois d'impôts continue dans la Chambre des députés italiens. On a approuvé, le 14, la loi qui établit un impôt sur les biens appartenant aux corporations et établissements dits de main-morte.

Dans le Sénat ont eu lieu les interpellations de M. Pareto sur la politique générale. M. le baron Ricasoli a répondu; il a essayé de compléter le cabinet par la nomination du ministre de l'intérieur.

Les réformes pendantes ont créé des difficultés insurmontables. Le ministre n'est pas disposé à transiger avec les partis. Les ministres n'ont pas cru de leur dignité de se retirer sans faire une déclaration au Parlement. Si le Parlement les condamne, ils sauront remplir leur devoir.

En ce qui touche Naples, le gouvernement s'est chargé d'une lourde responsabilité pour accélérer l'unification italienne. Parlant ensuite de la question romaine, l'orateur ajoute qu'à Rome doivent s'accomplir les destins non seulement italiens mais encore humanitaires. Il n'est pas possible de déterminer l'époque du triomphe. Il se peut que dans ce moment même nos destins se mûrissent. Le gouvernement italien, inébranlable dans son alliance avec la France, poursuivra sa poli-

FEUILLETON

LA SOEUR DE CHARITÉ.

(Suite.)

III.

Après une courte pause, le capitaine Kerkadec reprit ainsi :

Une dernière année s'écoula sans que rien altérât encore la douce intimité dans laquelle nous vivions, les Penhoël et moi.

Puis, une suite de malheurs se déchaîna contre cette famille, que déjà je considérais comme la mienne.

D'abord, ce fut le départ de Gabriel. Il venait de prononcer ses vœux, il voulut partir comme missionnaire.

— Pourquoi ne pas rester auprès de nous? — lui disait son père. — On te promet un vicariat dans les environs; c'est une noble et sainte mission que celle d'un curé de village.

— Sans doute, — répondait le jeune prêtre, et j'espère que mon frère Benjamin restera dans cette voie; elle n'est pas moins agréable à Dieu. Moi, je me sens attiré là-bas par une irresistible vocation: j'ai soif de conquérir des âmes.

— Mais si tu n'allais pas revenir, mon pauvre enfant!

mais si ceux que tu veux convertir te martyrisaient...

— Non, père, non... vous priez pour moi... ne m'empêchez pas de partir. C'est Dieu qui m'appelle!

Le vieillard enfin se résigna; Gabriel partit pour la Chine.

Nous l'avions tous accompagné jusqu'au lieu de l'embarquement, je pus voir alors qu'elle est la puissance, quelle est l'ardeur de cet instinct religieux, de cette fièvre de dévouement, qui existe dans certaines races, et qui pourrait s'appeler la prédestination apostolique.

En regardant s'éloigner le vaisseau qui emportait le jeune missionnaire, ses trois frères l'enviaient; sa sœur ne put se défendre de dire :

— Oh! c'est beau de s'aventurer ainsi... pour l'amour de Dieu!

Cette exaltation finit par gagner le vieux Penhoël.

— Mon Dieu, — dit-il en levant ses regards vers le ciel, — oh! mon Dieu, je viens de vous donner l'un de mes enfants... si ce n'est pas encore assez, parlez... j'en ai d'autres!

Une heure plus tard, cependant, de retour au logis, l'émotion paternelle reprit le dessus.

Le vieillard se laissa tomber dans son grand fauteuil rustique, et pleura.

Puis, comme ses fils et sa fille s'étaient groupés autour de lui pour le consoler, il les réunit dans un même embrassement, et murmura.

— Nous ne sommes plus maintenant que cinq.

— Vous m'oubliez, — m'écait-je, — vous m'oubliez, père... Je suis déjà votre fils par le cœur... voulez-vous que je le devienne en réalité par mon mariage avec Yvonne?

Les trois Penhoël s'étaient redressés, et me regardaient en souriant.

Yvonne, surprise et confuse, se cachait à demi le visage dans un pli flottant du manteau de son père.

Le pilote s'avança lentement vers moi, posa ses deux larges mains sur mes épaules, me regarda dans les yeux et me dit :

— Tu n'as pas encore vingt ans, Kerkadec... mais tu es digne d'elle, et je t'aime.

A ce dernier mot, me prenant par la tête, il m'attira vers lui pour m'embrasser au front.

C'était m'adopter comme son enfant, comme le mari de sa fille.

Un vigoureux hurrah des trois frères acclama joyeusement ces accordailles.

Quant à moi, délicieusement ému, j'eus à peine la force de balbutier :

— Père Penhoël... père Penhoël... mais vous m'autorisez donc à demander le consentement de mon oncle?

— Quand tu voudras, mon garçon... le mien est donné! — Je cours trouver mon tuteur.

tique vis-à-vis de Rome. Les ministres Cordova, Menabrea, Bastogi, de Santis, donnent des explications sur leurs administrations. M. San Martino déclare avoir eu deux entrevues avec le baron Ricasoli pour entrer au ministère; d'abord il avait opposé un refus positif, ensuite il a développé ses opinions. Il ne croit pas que les finances correspondent à l'élan imprimé à la politique par le ministère; il voudrait voir marcher de concert les questions diplomatiques, financières et militaires. Comme il n'est pas probable que la question politique puisse être résolue dans un bref délai, il voudrait que le gouvernement déclarât au pays que, sans renoncer au but, on l'aurait poursuivi par des moyens de nature à ne pas entraîner la ruine financière du pays. M. Villamarina prie M. Ricasoli d'expliquer ce passage de son discours: « Peut-être en ce moment nos destins mûrissent. » Le baron Ricasoli répond: « Je me suis ainsi exprimé, parce que la question romaine, étant une question morale, avance tous les jours. » Il demande un vote explicite de l'ordre du jour suivant: « Le Sénat, satisfait des déclarations du ministère, passe à l'ordre du jour. » Cet ordre du jour est voté à la presque unanimité. — Havas.

Un journal de Saint-Petersbourg, le *Nordische Post*, organe du ministre de l'intérieur, publie un décret qui dissout le département du conseil d'Etat à Saint-Petersbourg, pour les affaires de la Pologne, par la raison qu'il est devenu superflu par suite de l'installation du conseil d'Etat polonais. M. le comte Bludow a été nommé président du conseil d'Etat; le général Mourawieff, ministre des domaines, a été relevé de ses fonctions. Le général Zebuy a été nommé général de ce ministère. — Havas.

On mande de Pesth, le 24 janvier:

Les communications relatives à des conférences entre les conservateurs hongrois et la nomination de M. Urmenyi, chancelier hongrois, apportées par les journaux, sont entièrement controuvées. — Havas.

Nous empruntons au *Constitutionnel* le texte du discours prononcé par le roi de Prusse à l'ouverture de la session législative. Voici dans son entier cet important document, dont la télégraphie n'avait pu donner qu'une idée très-sommaire:

« Illustres, nobles et chers Messieurs des deux chambres de la diète,

» Vos travaux commencent dans un moment grave.

« La volonté de Dieu ayant placé sur ma tête la couronne avec le fardeau de ses devoirs et de ses droits, j'ai consacré en lieu saint ce droit royal qui m'appartient. La part que mon peuple a prise à cette solennité prouve que l'affection et la fidélité qui ont fait la gloire et la force de mes ancêtres ont aussi passé à moi avec la couronne. De pareilles démonstrations n'ont pu que fortifier ma résolution de remplir mes devoirs de roi dans l'esprit de mes aïeux, pour le bonheur et la grandeur de la Prusse.

» La Prusse a rendu grâce, avant moi, au Tout-Puissant de ce que sa main puissante a détourné

le crime qui menaçait mes jours. Avec moi, vous regrettez aujourd'hui la perte irréparable que la Providence a infligée à un grand empire ami et à sa dynastie, si étroitement alliée à la mienne par les liens les plus chers de la parenté.

» La situation du pays est, en général, satisfaisante.

» L'agriculture, l'industrie, le commerce témoignent d'une activité progressive, bien que je regrette de voir certaines branches souffrir par les perturbations dans ses relations habituelles avec l'étranger.

» Les chemins de fer ont essentiellement contribué à équilibrer, dans les diverses provinces, l'abondance et la disette de produits du sol. Mon gouvernement continue de vouer sa sollicitude à les étendre successivement.

» La mission expédiée dans l'Asie orientale a déjà heureusement accompli la plus grande partie de sa tâche par la conclusion de traités avec la Chine et le Japon. J'espère que notre commerce maritime entrera avec succès dans les voies que lui ouvrent et assurent ces traités.

» Les deux traités en question, ainsi que la convention conclue pour le rachat du péage de Stade, dans le but de faciliter la navigation, seront soumis à votre approbation constitutionnelle.

» Le Code de commerce allemand sera bientôt, je l'espère avec confiance, le bien commun de la plus grande partie de l'Allemagne. Relativement à ce Code, il vous sera présenté plusieurs projets de loi destinés à favoriser le commerce et à régler la situation légale des marins.

» D'une importance plus grande sont d'autres projets que vous soumettra mon gouvernement. Ils nous prouveront que, fidèle à mes principes, j'ai toujours présents aux yeux le développement de notre constitution.

» Les projets qui tendent à transformer les institutions actuellement existantes attestent que mon gouvernement ne recule pas devant des réformes qui sont fondées sur les besoins réels et sur le bien-être de toutes les classes, dont il faut tenir compte avec une égale justice.

» L'exécution de la loi du 29 mai dernier, relative à la péréquation de l'impôt foncier, a fait, par le concours pressenti et loyal des propriétaires et malgré des grandes difficultés à vaincre, des progrès si heureux, qu'il est permis d'attendre, en temps opportun, l'achèvement du travail de répartition.

» Les finances de l'Etat sont dans une situation satisfaisante. L'accroissement continu de plusieurs branches de recettes permet d'espérer qu'une partie notable des crédits supplémentaires alloués l'an dernier pour les dépenses de l'organisation de l'armée sera couverte par cet excédant de recettes.

» Le budget de l'Etat, établi avec un soin consciencieux, constate, pour l'exercice courant, un nouvel accroissement des recettes, ce qui fournit les moyens de subvenir à des dépenses nouvelles dont l'utilité est reconnue, et de réduire le crédit supplémentaire qu'impose la réforme de l'armée. Pour autant que ce crédit ainsi que les impôts supplémentaires à cet effet ne pourront être supprimés jusqu'à la rentrée de l'impôt foncier régu-

larisé, nous en trouverons les ressources encore nécessaires dans l'excédant de 1860 qui est resté sans emploi. Il est donc à prévoir que, dans l'année courante, pas plus qu'au cours des deux années précédentes, le trésor ne subira une diminution.

» En fixant les besoins financiers pour l'armée réorganisée, on a observé les règles de la plus stricte économie. Vouloir aller au-delà, ce serait compromettre la valeur militaire, l'existence de l'armée, et, en conséquence, la sécurité de la patrie.

» En suite de la réorganisation, mon gouvernement vous proposera un projet relativement à certaines modifications de la loi du 3 septembre 1840 sur le service militaire. Le projet est destiné à satisfaire aux besoins qui se sont fait sentir depuis cette époque dans notre établissement militaire, ainsi qu'à donner une base légale aux ordonnances existantes relativement à l'obligation du service maritime.

» Par rapport aux complications, aujourd'hui heureusement écartées, entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis d'Amérique, j'avais fait adresser à mon envoyé à Washington des instructions qui le mettent à même de plaider énergiquement en faveur des droits de la navigation neutre et pour la cause de la paix.

» Ma rencontre avec l'Empereur des Français, dans le courant de l'automne dernier, n'a pu que contribuer à rendre plus favorables encore les relations amicales déjà existantes entre nos Etats. Les négociations pour le règlement des relations commerciales entre le Zollverein et la France se poursuivent.

» Mes efforts sérieux et incessants pour amener une révision conforme aux besoins de l'époque de la Confédération allemande n'ont pas encore eu jusqu'à présent, à mon grand regret, un résultat satisfaisant. Toutefois, mon gouvernement s'attache à préparer, par voie d'arrangement particulier avec des Etats allemands, une plus grande uniformité des institutions militaires. La convention conclue dans ce but avec le gouvernement de Saxe-Cobourg-Gotha sera soumise à votre approbation constitutionnelle.

» De la même manière, mon gouvernement consacre une sollicitude incessante à l'importante affaire de la défense des côtes allemandes et du développement de notre flotte, pour laquelle s'est manifestée partout une si heureuse sympathie dont témoignent les dons patriotiques recueillis en Prusse et au-delà de nos frontières.

» Nous déplorons les pertes qui ont arraché à notre jeune marine des forces si riches d'espérances. Mais de pareils sinistres, auxquels aucune flotte ne peut échapper, ne peuvent que donner un nouveau poids aux motifs militant en faveur d'un rapide accroissement de nos forces maritimes. Le projet d'organisation destiné à accélérer ce développement est soumis aux dernières délibérations de mon gouvernement.

» Le besoin d'une réforme générale de la constitution fédérale a été expressément reconnu, tout récemment, même dans les régions des gouvernements allemands. Fidèles aux traditions nationales de la Prusse, mon gouvernement ne se lassera pas d'agir en faveur de réformes qui,

Bien que s'occupant fort peu de moi, néanmoins il comptait s'arroger un contrôle absolu sur mon avenir.

— Ce mariage-là ne me va pas du tout, interrompit-il dès les premiers mots.

— J'en suis désolé, — répondis-je, — mais permettez-moi de vous rappeler, mon cher oncle, que je me nomme Kerkadec, et que je suis Breton... c'est tout dire.

— A ton aise, mon cher neveu; mais je ne suis ni moins Breton que toi, ni moins Kerkadec. Tu attendras donc jusqu'à vingt-cinq ans, s'il te plaît... et d'ici là, permets-moi de rappeler cela à ton souvenir: nous avons la conscription.

— Ne comptez-vous donc pas m'acheter un remplaçant?

— Avec quoi?

— Je sais bien que mon père ne m'a rien laissé, mais j'espérais, je croyais...

— Que je te libérerais de mes propres deniers, n'est-ce pas?

— Oui, mon oncle.

— C'était effectivement mon intention, et si tu veux t'engager d'honneur à rompre toute relation avec les Penhoël, si tu me jures d'oublier Yvonne...

— Jamais! jamais!

— A merveille, mon ami... j'aime cette franchise... tu seras soldat.

Je n'insistai pas, sachant bien que toute prière serait inutile, et m'en revins assez tristement vers le vieux pilote.

— C'est dur, — me dit-il, — mais raison de plus pour obéir. Un tuteur est le représentant d'un père, un père est le représentant de Dieu.

— Comment, vous voulez que je cesse d'aimer votre fille?

— Non. Je veux seulement que tu t'armes de patience et de résignation, je veux que tu nous prouves à tous que ton attachement est de ceux qui savent résister au temps, à la distance. Yvonne t'attendra, sois tranquille... et peut-être qu'un jour ton oncle se laissera fléchir par votre constance.

— Mais si je persiste à lui refuser le serment qu'il exige... et j'y persisterai... il me laissera partir.

— Eh bien! tu partiras... tu serviras ton pays, tu feras ton chemin dans l'armée, à l'exemple de ton père.

— Mais je ne voulais pas être soldat, moi!

— Dieu t'accordera peut-être un bon numéro, c'est lui qui les donne.

— Mais si le sort m'est contraire?

— Ce sera la volonté de Dieu, tu l'accepteras bravement, comme une épreuve qu'il t'envoie, comme un devoir.

Ces mâles paroles, et surtout le regard d'Yvonne, me rendirent espoir et courage.

Le jour du tirage arriva, j'amena un mauvais numéro.

— As pas peur! — me dit Corentin qui se trouvait-là, — mon frère Brieuc et moi nous avons manœuvré d'avance afin de pouvoir te haler de là.

— Que veux-tu dire, Corentin?

— Tirons une bordée jusqu'au sloop, et tu sauras la chose.

La barque du pilote se trouvait en ce moment dans le port, nous ne tardâmes pas à y arriver.

Là, Brieuc me montrant une tire-lire dont il faisait galement sonner le contenu:

— Voilà ce que c'est! — expliqua-t-il, — le père nous laisse maintenant une partie de la gagne, et parfois la sœur y joint en cachette quelques petites gratifications maternelles. Or donc, dès qu'il a été question de l'affaire, Corentin et moi, nous nous sommes dit: « plus de tabac, plus de schnick, plus de dépenses d'aucun sorte... faut devenir économes, faut tout garder pour notre frère Kerkadec! »

— Et voilà! conclut l'aîné des Penhoël, — comprends-tu maintenant?

— Mais vous n'avez pu amasser ainsi deux mille francs! me récriai-je.

— Pour ce qui est de ça, non, — reprit Brieuc; mais tu ne pars que dans quelque mois; et d'ici là notre épargne aura le temps de grossir encore... surtout si tu peux y mettre du tien. Supposons qu'à nous trois nous parve-

répondant à la puissance respective réelle des Etats, tendent à concentrer plus énergiquement les forces de la nation allemande et à mettre la Prusse en état d'agir avec l'autorité nécessaire en faveur des intérêts de la Patrie commune.

» Je regrette vivement que le conflit constitutionnel dans la Hesse-Electorale ne soit pas encore aplani; cependant, même en présence des derniers événements, je veux conserver l'espoir que les efforts de mon gouvernement tendant au rétablissement de la constitution de 1831, sauf les modifications exigées par les lois fédérales, seront couronnés de succès.

» Mon gouvernement et le gouvernement impérial d'Autriche sont entrés, sur l'invitation du gouvernement danois, dans des négociations confidentielles afin de préparer une base préliminaire pour l'entente entre la Confédération et le Danemarck, relativement à la question des duchés.

» Nous restons attachés, dans ces négociations, au droit fédéral, ainsi qu'aux conventions internationales, et j'éprouve une vive satisfaction de ce que dans cette question un accord complet existe, non-seulement entre moi et l'empereur d'Autriche, mais aussi entre nous et tous nos autres confédérés allemands.

» Messieurs, vous êtes appelés à continuer, d'accord avec mon gouvernement, la législation commencée à une grande époque. De même qu'alors ces réformes devaient ouvrir au patriotisme prussien un plus vaste champ d'action, de même j'attends aujourd'hui le même résultat de continuation de cette législation.

» Le développement de nos institutions doit être toujours au service de la force et de la grandeur de la patrie. Jamais je ne permettrai que le développement progressif de notre vie politique mette en question ou menace le droit de la couronne, la puissance et la sécurité de la Prusse.

» La situation de l'Europe exige une concorde active entre moi et mon peuple. Je compte sur l'appui patriotique de ses représentants. »

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Saumur semblait endormi cet hiver. On eut dit que, pendant la dure saison que nous traversons, nous dussions être privés de soirées, de concerts et de toutes ces fêtes qui répandent partout le travail et la joie.

Il n'en sera pas ainsi. Déjà plusieurs bals ont été donnés et réunissaient l'élite de la société. Les concerts ne feront pas défaut plus longtemps. Jeudi, quelques amateurs se sont réunis à la salle de la Mairie et ont exécuté en commun des morceaux de musique vocale et instrumentale, qui ont fait un véritable plaisir aux auditeurs et font le plus grand honneur aux exécutants.

Un jeune artiste d'Angers, M. Bourdeille, a prêté son concours à cette soirée et a reçu les félicitations unanimes pour son bon vouloir et son habileté. M. Bourdeille se fixe au milieu de nous; ce sera, croyons-nous, une bonne fortune pour notre ville.

Mardi 21, nous aurons occasion d'entendre de nouveau M. Bourdeille; il accompagnera Ernest

nions à réunir cinq cents francs, peut-être bien six?

— Eh bien? ce ne sera que le quart de la somme?

— Oui; mais Corentin connaît un marchand d'hommes qui se contenterait de cet à-compte, et qui nous ferait crédit pour le reste.

— Quinze cents francs! y songez-vous?

— D'abord et d'une, tu vas commencer à gagner chez ton patron. D'autre part, nous continuerions de plus belle à nous servir de tout, et ça pendant deux ou trois ans... s'il le fallait même, pendant dix!

— Quoi! toutes vos distractions, tous vos plaisirs...

— Bah! bah! que ça fait... comptes-tu donc pour rien le bonheur de pouvoir conserver à ma sœur son mari, à nous tous un bon frère!

— Dignes garçons! braves garçons! je leur sautai au cou, je les embrassai en pleurant de joie... j'étais sauvé!

— Motus! — reprit Brieuc, — faut rien en dire au père, ni même à Yvonne... La tire-lire est cachée là, dans le coffre à Corentin... motus avec tout le monde!

Deux mois plus tard, par une effroyable tempête, le sloop se perdit corps et biens sur la côte de Guernesey.

(La suite au prochain numéro.)

Nathan, ce célèbre violoncelliste que l'on se dispute. Une circonstance inespérée l'a amené à Saumur. On se rappelle sans doute le grand plaisir que cet artiste a fait autrefois chez nous avec la *Berceuse*, de Reber et les *Souvenirs de Spa*. Il y a six ans de cela. Ernest Nathan promettait alors ce qu'il est aujourd'hui, c'est-à-dire une des gloires de l'instrument. Les Allemands, dont nous lisons les journaux, viennent d'être émus par la mâle poésie que ce violoncelliste imprime à ses chants. Non-seulement E. Nathan excelle dans la mélodie, mais il est encore très-habile dans la difficulté. Nous venons de le voir exécuter sur le violoncelle des variations délicates écrites pour le violon. C'était d'une pureté et d'une grâce merveilleuses: Le trio de *Moïse*, et le duo de *Martha*, permettront surtout d'apprécier le mérite d'Ernest Nathan, comme compositeur et comme exécutant.

Par décret de l'Empereur, en date du 11 janvier, ont été institués:

Président du tribunal de commerce de Saumur, M. Trouillard (Charles).

Juges au même siège, MM. Besson (Léon) et Arrault (Edouard).

Suppléants au même siège, MM. Defos (Gustave) et Picherit (Jules).

On lit dans le *Journal de la Vienne*:

A la suite de plaintes adressées au sujet du braconnage exercé dans l'arrondissement de Loudun, l'autorité judiciaire s'est livrée à des investigations qui ne sont pas restées sans résultat. Des visites domiciliaires ont amené la constatation de détention illicite d'engins de chasse prohibés chez vingt-cinq individus qui ont été cités devant le tribunal de Loudun. A l'audience du 31 décembre dernier, vingt-quatre de ces délinquants ont été jugés et condamnés à des amendes dont le total s'est élevé à 1,500 francs.

Une décision du ministre des finances défend d'insérer des notes ou des fiches écrites sur des feuilles séparées, dans les paquets d'échantillons ou les papiers d'affaires confiés à l'administration des postes.

Sont autorisées seulement les annotations manuscrites, en marge des échantillons ou des papiers d'affaires, sous la condition de l'acquiescement préalable d'une taxe supplémentaire de vingt centimes, représentant le prix fixé pour le port d'une lettre.

Voici une décision que nous croyons utile de mettre sous les yeux des cultivateurs, des propriétaires et des maquignons.

La société impériale et centrale de médecine vétérinaire, consultée par le ministre, vient de décider que l'habitude qu'a le cheval, soit de mordre ou de frapper l'homme et les autres animaux, soit de refuser à se laisser harnacher ou employer aux services pour lesquels son espèce est destinée, sera désormais comprise dans la nomenclature des vices pouvant donner lieu à la résiliation des marchés.

## VILLE DE SAUMUR.

### AVIS ADMINISTRATIF.

Liste électorale. Révision de 1862.

Le Maire de la ville de Saumur prévient ses administrés que le tableau contenant les additions et retranchements faits par le Maire à la liste électorale de la Commune est déposé au secrétariat de la mairie, et sera communiqué à tout requérant jusqu'au 25 janvier courant, tous les jours, de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Pendant ce délai, les demandes en inscription ou en radiation seront reçues à la mairie pour être jugées conformément à la loi.

Fait à l'Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 janvier 1862.

Le Maire, Signé: LOUVET.

### TEMPÉRATURE.

Le froid ne s'était pas encore fait sentir si fortement qu'aujourd'hui. Ce matin, à huit heures, le thermomètre centigrade était descendu à 7 degrés 6 dixièmes au-dessous de zéro.

Saumur, le 18 janvier 1862.

Louis RAIMBAULT, vétérinaire.

Pour chronique locale: P. GODET.

## DERNIÈRES NOUVELLES.

Les rédacteurs des journaux de Paris se sont réunis jeudi au palais du Corps-Législatif, sur la convocation de M. le comte de Morny, afin de s'entendre sur la marche à suivre pour le compte-rendu des délibérations de MM. les Députés pendant la session prochaine. Les choses se passeront comme l'année dernière. — Havas.

Vienne, 17 janvier. — Tous les journaux indépendants signalent le bruit de nouvelles négociations du gouvernement avec la Hongrie. La nomination de l'archiduc Regnier comme palatin paraît peu fondée.

Turin, 16 janvier. — Les journaux disent que Garibaldi n'a accepté pas la présidence du nouveau comité de Provedimento. Hier soir, une sérénade a été donnée en l'honneur du prince Oscar.

Naples. — Le journal, *la Campagna*, annonce que Cipriano-Lagala est blessé et poursuivi; sa bande est réduite à une dizaine d'hommes. Lagoposola a été fait prisonnier dans une grotte. Le major espagnol Augustin Capodivilla était porteur de papiers importants. — Havas.

## BULLETIN FINANCIER DE LA SEMAINE.

Les transactions étaient retombées dans une stagnation à peu près complète, et la rente n'était plus cotée qu'à 67 80, lorsque une dépêche officielle, venue par le steamer *City-of-Washington*, et une communication du foreign-office nous ont appris presque simultanément que, le 28 décembre, la mise en liberté des commissaires confédérés était un fait accompli.

A une hausse de 1 3/8 des fonds anglais, notre Bourse, moins directement intéressée que le Stock-Exchange au maintien de la paix entre les Etats-Unis et l'Angleterre, répondit par une progression de 85 cent. sur le 3 0/0 à 68 45. Les cours de toutes les valeurs se relevèrent dans de fortes proportions, et le mouvement se soutint jusqu'à la fin de la semaine, aidé par des demandes successives et par les rachats des vendeurs jusqu'à concurrence de leur découvert. A ces causes générales d'amélioration venait se joindre l'abaissement du taux de l'escompte à 2 1/2 0/0 à Londres, à 3 0/0 à Francfort.

De nombreux coupons ont été détachés cette semaine, savoir: Credit-foncier 12-50, Credit-mobilier, 25 fr.; Nord ancien 25 fr., dit nouveau 9-40, dit sorti 16-50; Midi, Dauphiné et Ardennes anciennes 10 fr., Ardennes nouvelles 5-85; Besèges 15-25, Guillaume-Luxembourg 12-50, Autrichiens 12-50; Sardes 11 25, Saragosse libéré 15 fr., dit non libéré 12 fr.; Nord Espagne et Pampelune 15 fr.; Seville-Cadix 17-50, Barcelonne 15-75, Portugal 20 fr.; Credit-mobilier espagnol 15-85. On a détaché également les coupons du 5 0/0 italien, du 5 0/0 autrichien, de la dette extérieure, intérieure et différée d'Espagne.

Les mouvements du marché des chemins de fer ont reproduit ceux de la rente. Les affaires se sont portées principalement sur les actions du Midi.

Les obligations du Trésor ont haussé de 448 75 à 432-30. L'amortissement de 15-788 titres et le coupon annoncés pour le 20 janvier déterminent sur cette valeur d'actives transactions. Les obligations des chemins de fer français et étrangers se sont généralement bien tenues.

On remarque un peu plus d'animation que d'ordinaire sur le marché des valeurs industrielles, et quelques unes ont éprouvé un certain mouvement de hausse.

Nous avons parlé déjà de la souscription aux obligations de la société de Don, et des avantages exceptionnels qu'elle offre ce placement au point de vue de la sécurité, garanti qu'il est par la compagnie d'assurance la Caisse Paternelle. La clôture de l'émission à la première série de ces obligations est fixée au 31 janvier. Jusqu'à cette époque les souscriptions sont toujours reçues chez MM. Gautier-Lamotte, Boucher et C<sup>ie</sup>, banquiers, 154, rue Rivoli, à Paris. A la garantie que nous venons de rappeler, s'ajoute pour les capitalistes un nouvel et puissant attrait: la découverte récente, au charbonnage de Wiers (Belgique) d'une veine n'ayant pas moins de 1 m. 06 c. d'épaisseur. On peut donc dire, sans crainte d'être taxé d'exagération, que les fonds engagés dans cette entreprise, non-seulement sont à l'abri de toute chance aléatoire, mais trouveront bientôt, dans l'exploitation de ces richesses métallurgiques, la juste rémunération à laquelle a droit le capital intelligent. — E. DURIL.

(Correspondance hebdomadaire.)

### BOURSE DU 16 JANVIER.

5 p. 0/0 sans changement. — Ferme à 69 00

4 1/2 p. 0/0 hausse 0 1/2 cent. — Ferme à 97 50.

### BOURSE DU 17 JANVIER.

5 p. 0/0 hausse 35 cent. — Ferme à 69 35.

4 1/2 p. 0/0 baisse 20 cent. — Ferme à 97 10.

P. GODET, propriétaire-gérant.

## ANNONCES LÉGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1862, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

### Retrait de Cautionnement.

M. DEROUET, ayant cessé ses fonctions d'huissier à la résidence de Doué, et désirant retirer son cautionnement, fait la présente déclaration conformément à la loi. (627)

Etude de M<sup>e</sup> MAUBERT, huissier audiencier à Saumur.

## VENTE MOBILIÈRE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

Le dimanche 26 janvier 1862, à midi, et jours suivants, au domicile des époux Rétiveau, marchands de comestibles à Varrains, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Maubert, huissier à Saumur, à la vente aux enchères publiques d'objets mobiliers et marchandises, consistant en : grande quantité de thé, café, chocolat, bougies, pruneaux, huiles d'olives et de noix, figes, amandes, bouchons de liège, oignons brûlés et beaucoup d'autres articles d'épicerie fine; une bonne jument, foin, armoires, buffet, tables, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et linge de toute espèce.

On paiera comptant. (27)

Etude de M<sup>e</sup> DUMAIN, notaire à Bouillé-Lorets, près Thouars (Deux-Sèvres.)

## A VENDRE

OU A ÉCHANGER

Par lots ou en détail  
LA TERRE

## DE BOISSETTE

Située commune de Cerçais, et par extension sur celle de Bouillé-Saint-Paul, canton d'Argenton-Château.

Comprenant : maison de maître, vastes servitudes, plusieurs fermes à Boissette, trois maisons à Vrère, bois, vignes, et la belle ferme de la Lardière; le tout d'une contenance de 200 hectares environ.

Cette propriété est traversée par la route de grande communication, n° 31, d'Argenton à Saumur, celle de Thouars à Vihiers, et par celle de moyenne communication de Massais à Doué par Ferrières.

S'adresser, pour visiter les lieux, à M. LOUIS COTTENCEAU, régisseur, demeurant audit Boissette; pour les renseignements, à M<sup>e</sup> DUMAIN, et pour traiter, à M. DEZANNEAU, propriétaire à Chiché, près Bressuire, et à M. EDOUARD BONNAIN, propriétaire au Plessis, également près Bressuire, mandataires de M. ALFRED GUESDON, propriétaire de la terre de Boissette.

Facilités exceptionnelles pour les paiements et sûretés pour les acquéreurs.

## GRANDE VENTE

Mobilière.

Les 9, 10, 16 et 17 février 1862, à midi, et jours suivants s'il y a lieu, il sera procédé, à la maison de maître de Boissette, par le ministère dudit M<sup>e</sup> DUMAIN, notaire, à la vente aux enchères de divers meubles et objets mobiliers, dépendant de la succession de M. ADOLPHE CHAUVIN-BOISSETTE, consistant en :

Batterie de cuisine, tables, chaises, pendules, candélabres, tableaux, lits, linge, voitures, charrettes, instruments aratoires de toute sorte,

une grande quantité de bois d'ouvrage, etc.

On paiera comptant.

## VENTE

### DE BEAUX ARBRES

Essence de chêne, âgés de plus de 100 ans, ormeau et bouillard.

Le mercredi 19 février 1862, à 10 heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> DUMAIN, à la vente aux enchères de 1.000 pieds complantés sur ladite terre de Boissette.

La vente se fera sur les lieux mêmes. (28)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire.

## A VENDRE

A L'AMIABLE,

En totalité ou par parties,

## LES IMMEUBLES

Ci-après,

Appartenant à M. GILBERT-MOLLAY, de Varrains.

1° Une maison, située à Varrains, rue du Bourg-Neuf, composée de deux chambres, grenier, caves, pressoir, cour, écurie et jardin.

2° Quinze ares de terre et rangées, au Pavement, commune de Chacé.

3° Deux ares 50 centiares de terre, aux Rogelins, même commune.

4° Quinze ares 20 centiares de terre, en Champ-Joint, même commune.

5° Sept ares 50 centiares de vigne rouge, à la Gruche, même commune.

6° Cinq ares 50 centiares de terre et rangées, à la Vignerolle, même commune.

7° Cinq ares 20 centiares de terre, au Moulin-Chelotte, même commune.

8° Cinq ares 40 centiares de terre, aux Epinettes, même commune.

9° Quatorze ares 30 centiares de terre et rangées, sur les Menais, commune de Varrains.

10° Cinq ares 50 centiares de pré, dans la prairie de Varrains, même commune.

11° Onze ares de vigne blanche et rouge, dans le clos Marconnay, même commune.

12° Cinq ares 50 centiares de vigne, à la Courant, même commune.

13° Cinq ares 50 centiares de vigne, à la Gaillardière, commune de Saumur.

14° Onze ares 20 centiares de vigne, aux Landes, même commune.

15° Trois ares 50 centiares de terre, en Beaugrand, même commune.

16° Onze ares de terre, aux Mari-grolles, même commune.

17° Cinq ares 15 centiares de vigne rouge et blanche, à la Grotte-à-Moron, même commune.

18° Quatre ares 30 centiares de vigne rouge, à la Lunatière, même commune.

19° Vingt-deux ares de terre et vigne, au Clos-Bonnet, même commune.

20° Onze ares 20 centiares de vigne, au même lieu, même commune.

21° Sept ares 20 centiares de vigne, en Violette, même commune.

22° Une pièce de vigne, dans le clos Grolleau, même commune, près le château de Saumur, avec une maison indivise entre Gilbert et Dézé, de Varrains. Le surplus du clos appartient à Dézé. La totalité du clos est entourée de murs.

23° Cinq ares 50 centiares de vigne, près les moulins de Saumous-say, commune de Saint-Cyr.

24° Cinq ares 50 centiares de vigne rouge, au Long-Rayage, commune de Dampierre.

25° Cinq ares 50 centiares de bois,

à la Roche-Mahou, comme de Souzay.

26° Cinq ares 50 centiares de terre en friche, au Champ-Girard, même commune.

27° Cinq ares 50 centiares de bois-taillis, à la Mouée, commune de Parnay.

28° Deux ares 75 centiares de bois-taillis, à l'Ecaize, même commune, indivis avec M. Denis.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur, ou à M. BRETONNEAU, propriétaire à Vernoux-en-Gastines, arrondissement de Parthenay (Deux-Sèvres.)

M. BRETONNEAU se trouvera à l'hôtel du Grand-Turc, sur les Ponts, à Saumur, les vendredi, samedi et dimanche, 24, 25 et 26 janvier courant. (29)

## A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

MAISON, rue du Petit-Pré, près de la rue Royale, occupée par M<sup>me</sup> Mazé, aubergiste.

S'adresser à M. BEUROIS, placé du Roi-René. (30)

## A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine,

Un premier étage, composé de cinq pièces, avec grand balcon sur la rue Saint-Jean, n° 57.

S'adresser à M. MICHAULT-ROY. (31)

## A LOUER

Présentement,

PREMIER ETAGE

Place de l'Arche-Dorée, avec cave et grenier.

S'adresser à M. DUPAYS. (32)

Etude de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

## GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Après décès,

Le lundi 20 janvier 1862, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> HENRI PLÉ, commissaire-priseur, à l'ancien hôtel du Dauphin, tenu par les époux JEANNIN, à Saumur, rue de la Petite-Douve, à la vente publique aux enchères de tout le mobilier.

Il sera vendu :

Seize lits, toutes les couettes, traversins et oreillers en plumes d'oie, matelas, couvertures, rideaux, 120 draps, quantité de nappes, serviettes et essuie-mains, commodes, glaces, armoires, fauteuils, chaises, tables, chevaux, tilbury, paille, foin, avoine, vins rouge et blanc, bouteilles vides, batterie de cuisine et beaucoup d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

## A VENDRE

MAISON servant d'auberge, propre à toute espèce de commerce, sise à Saumur, à l'angle de la rue Neuve-Beaupaire et de la rue de la Petite-Douve, actuellement occupée par M. Jeannin.

S'adresser à M. JEANNIN, ou audit notaire. (12)

Etude de M<sup>e</sup> CLOUARD, notaire à Saumur.

## A AFFERMER

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 26 janvier 1862, à midi,

En l'étude de M<sup>e</sup> CLOUARD,

LA FERME DES TISONNIÈRES,

Commune de Saint-Lambert-des-Levés,

D'une contenance de 10 hectares environ. (15)

Etude de M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur.

## A VENDRE A L'AMIABLE,

### NEUF CAVES A CHEMINÉE,

Dans un seul tenant, Au Petit-Genève, en face l'usine de M. Mayaud, avec petit jardin devant; louées 154 fr. par an. S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire à Saumur. (11)

## A VENDRE UNE OU DEUX MAISONS

AU CHOIX, Situées à Saumur, rue Courcouronne, n° 10 et 12,

## ET UNE MACHINE à broyer le plâtre.

S'adresser à M<sup>e</sup> LEROUX, notaire. Toutes facilités pour les paiements. (608)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

## A VENDRE Ou à Louer,

UNE GRANDE ET BELLE MAISON

Avec Jardin, Ecurie et Remise.

Cette maison, située au centre de la ville, serait très-propre au commerce en gros.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (1)

## A VENDRE

FAISANS DORÉS, un coq et trois poules.

FAISANS ARGENTÉS, cinq coqs et cinq poules.

FAISANS ORDINAIRES, un coq et une poule.

S'adresser, le dimanche, à M<sup>e</sup> Ecor, à Bouillé-Lorets. (33)

## BOIS

A VENDRE

En totalité ou en détail.

Huit mille cotrêts secs et bois de corde; colonnes en chêne, madriers d'ormeau; bois de charpente et de charonnage, en bois d'ormeau et chêne; une grande quantité de planches, bois blanc et autres.

S'adresser à M. BOUTET, marchand de bois à Saint-Cyr. (4)

## TRES-BON COUPE

D'OCCASION

## A VENDRE.

S'adresser au bureau du journal.

## MAISON DE COIFFURE

## ET DE PARFUMERIE,

Rue Saint-Jean, à Saumur.

M. EUGÈNE arrive de Paris avec un assortiment complet d'articles de toilette, de Corsets Régence, Impératrice, Ceintures.

Il vient d'ajouter à sa maison les Fleurs pour mariées et bals.

Pour chaque soirée, M. Eugène présentera un nouveau choix de coiffures. (16)

## Changement de Domicile.

M<sup>me</sup> BEAUDOUX a transporté son magasin de modes de la rue Saint-Jean, n° 59, même rue, n° 40, ancienne maison Pasquier. (17)

## GLANDS DOUX

Produit efficace dans les migraines, maux de tête, d'estomac, fortifiant pour les enfants, qui détruit l'effet irritant du café des fèves. — Pour éviter les contrefaçons, exiger PAQUETS JAUNES, BOUTS VERTS et NOTICE ROSE. — Dépôt dans les maisons d'épicerie et droguerie.

Signés: LECOQ et BARGOIN.

Saumur, imp. de P. GODET.